



Swiss Life Opportunities Duo (3a/3b)

Epargne en fonds et perspectives de rendement

Vous souhaitez bénéficier d'une solution de placement adaptable à souhait, offrant des opportunités de rendement intéressantes et une couverture du risque? Swiss Life Opportunities Duo et ses investment stories répondent parfaitement à ces exigences et s'adaptent de multiples façons à l'évolution de vos besoins.

Vos besoins – notre solution

Vous souhaitez épargner de manière axée sur le rendement tout en gardant une grande liberté d'adaptation? C'est précisément ce que propose cette assurance vie liée à des parts de fonds et financée par des primes périodiques: l'équilibre que vous recherchez entre rendement et sécurité. Avec des fonds de placement soigneusement sélectionnés, vous vous constituez un patrimoine de manière ciblée.

Fonctionnement

Swiss Life Opportunities Duo comprend un élément défensif et un élément offensif composés de fonds efficients en termes de coûts. La prime d'épargne est répartie entre les deux éléments conformément à votre stratégie de placement. L'élément offensif propose différents fonds axés sur le rendement qui peuvent également être combinés entre eux. Vous avez aussi le choix entre trois investment stories. Sélectionnez tout simplement celle la mieux adaptée à vos besoins. L'élément défensif se compose d'un fonds de placement peu fluctuant.

Le rééquilibrage annuel garantit la répartition de l'avoir en parts de fonds entre les éléments défensif et offensif selon votre stratégie de placement.

Vos avantages

Opportunités de rendement: composition personnalisée de votre placement au moyen de fonds de placement attrayants.

Sur mesure: Vous choisissez librement le split de primes, la composition et la stratégie de placement et pouvez les adapter pendant la durée du contrat.

Flexibilité: diverses possibilités d'adaptation, comme le passage du pilier 3a au pilier 3b.

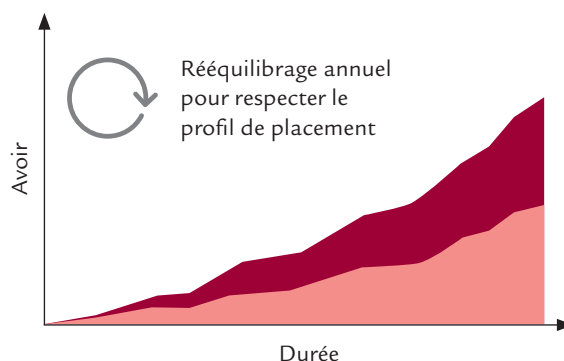
Avantages fiscaux: dans le pilier 3a, les primes sont déductibles du revenu imposable. Dans le pilier 3b, les revenus des placements sont exonérés d'impôts sous certaines conditions.

Simplicité: vous n'avez à vous occuper de rien. Avec le rééquilibrage, Swiss Life Opportunities Duo applique automatiquement votre stratégie de placement.

Protection financière: protégez-vous et votre famille contre les difficultés financières résultant d'une maladie, d'un accident ou d'un décès.

Exemple d'illustration pour Swiss Life Opportunities Duo avec un split de primes 50/50

«Split de primes»
selon le profil
de placement



Faits et chiffres

L'offre

Type d'assurance

Assurance vie liée à des parts de fonds avec couverture d'assurance associant prévoyance liée (pilier 3a) et libre (pilier 3b). Swiss Life Opportunities Duo comprend au choix un capital décès garanti (croissant ou constant) et/ou l'exonération des primes en cas d'incapacité de gain.

Financement

Prime mensuelle

Stratégie de placement

Income, Balanced, Growth et Equity

Les prestations

Prestations

- En cas de vie, l'avoir en parts de fonds est versé. En cas de décès, l'avoir en parts de fonds disponible est versé, mais au minimum le capital décès garanti (s'il est assuré).
- En cas d'incapacité de gain, Swiss Life continue de vous verser la prime, partiellement ou totalement (si vous avez opté pour cette variante) après expiration du délai d'attente.

Risques

La prestation en cas de vie et en cas de décès (si elle n'est pas assurée en plus) n'est pas garantie. La prestation d'assurance correspond à la valeur de l'avoir en parts de fonds. Vous supportez le risque de fluctuations de valeur. Si l'évolution de la valeur des parts de fonds est insuffisante sur la durée contractuelle, la prestation d'assurance peut être inférieure à la somme des primes.

Impôts

Pilier 3a:

- Pendant la durée contractuelle: les primes sont déductibles du revenu imposable jusqu'à concurrence du montant maximal prévu par la loi. Aucun impôt sur le revenu et sur la fortune n'est dû.
- En cas de vie et de décès: la prestation en capital est imposée à un taux réduit, séparément des autres revenus.

Pilier 3b:

- Pendant la durée contractuelle: impôt sur la fortune calculé sur la valeur de rachat (cantons seulement).
- En cas de vie: pas d'impôt sur le revenu si certaines conditions sont remplies.
- En cas de décès: pas d'impôt sur le revenu (impôt sur les successions selon le canton).

Les possibilités

Changements et adaptations

Possibles à tout moment. Qu'il s'agisse de la stratégie de placement, des fonds de placement utilisés pour la nouvelle prime ou de ceux de l'avoir contractuel déjà disponible.

Gestion d'un plan de sortie

Restructuration progressive de votre avoir vers un placement à faible risque.

Assurances complémentaires optionnelles

- Rente en cas d'incapacité de gain
- Rente de courte durée en cas d'incapacité de gain
- Exonération des primes en cas d'incapacité de gain
- Capital constant ou décroissant chaque année en cas de décès consécutif à une maladie ou un accident
- Capital supplémentaire en cas de décès consécutif à un accident

Option Privilège

Garantie d'extension permettant d'augmenter facilement la couverture de risque, assortie d'un rabais sur le capital décès supplémentaire. Le rachat partiel privilégié augmente en outre les fonds propres dans le cadre du financement d'un logement en propriété à usage propre.

Interruption du paiement des primes

- Pilier 3a: possible après 3 ans
- Pilier 3b: possible après 5 ans

Changement de pilier

Possible

Désignation de bénéficiaires

- Prédéfinie par la loi dans le pilier 3a,
- au choix dans le pilier 3b

Mise en gage

Possible dans les piliers 3a* et 3b

Prêts

Possible dans le pilier 3b

Versement anticipé/rachat

Possible dans les piliers 3a* et 3b

Augmentation des primes

Possible dans les piliers 3a* et 3b

Versements additionnels

Possible en tout temps dans le pilier 3a* (également pour les capitaux déjà attestés fiscalement)

* Dans le pilier 3a, les conditions légales doivent être respectées.

Plus d'informations et conseil personnalisé pour une vie en toute liberté de choix

Les solutions de prévoyance sont parfois difficiles à expliquer, nous le savons. Votre situation personnelle mérite en outre un conseil sur mesure. N'hésitez pas à nous contacter. Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre produit *Swiss Life Opportunities Duo* en consultant notre site Internet:

www.swisslife.ch/fr/opportunitiesduo



Contactez votre conseiller ou votre conseillère Swiss Life (www.swisslife.ch/conseillers) ou appelez-nous au 043 284 33 11.

Le présent document marketing est édité par Swiss Life SA. Les données qu'il contient sont fournies uniquement à des fins d'illustration, de marketing et d'information. Elles ne constituent ni une invitation à conclure un contrat ou à établir une offre, ni une recommandation d'achat ou de vente de produits financiers et ne font pas partie intégrante des documents contractuels. Swiss Life SA décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations ainsi qu'aux éventuelles pertes résultant de leur utilisation. Les informations contenues dans le présent document s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse. Les US Persons (au sens de la définition de la législation américaine) ne sont pas autorisées à acquérir ou à se faire transmettre, directement ou indirectement, les produits et services de Swiss Life SA. Les investissements dans des produits financiers sont liés à différents risques, dont la perte potentielle du capital investi. Le prix, la valeur et le rendement des produits financiers sont soumis à des fluctuations. La performance passée ne présume en rien des évolutions futures et ne constitue aucune garantie de succès futur. Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, Case postale, 8022 Zurich, www.swisslife.ch